

Nombre de membres	16
Membres présents	12
Votants	12
Exprimés	12
Oui	12
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20231108-DEL-2023-45-DE
Date de télétransmission : 10/11/2023
Date de réception préfecture : 10/11/2023



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 8 novembre, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 2 novembre 2023

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN
Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON
Michel THEYS - Guy TOUZET.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2023-45

OBJET : CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 - INGÉNIERIE POSTE THÉMATIQUE CHARGÉE DE MISSION GPECT - DEMANDE DE SUBVENTION ANNÉE 2024

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la politique contractuelle de la Région Nouvelle-Aquitaine avec les territoires de projet, le PETR du Pays Monts et Barrages est engagé dans un contrat de développement et de transitions pour la période 2023-2025.

Le PETR du Pays Monts et Barrages s'est engagé dans la mise en place d'une démarche de développement et de gestion des emplois et des compétences territoriales qui nécessite une animation dédiée assurée par une Chargée de mission GPPECT. Cette action est inscrite dans le contrat.

Il est donc proposé de solliciter le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le poste de Chargée de mission GPECT au titre de l'année 2024, selon le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montants	Financements prévisionnels	Montants
Salaires et charges	39 870,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine (39 870 € x 0,7 ETP) x 50%	13 954,50 €
		Autofinancement	25 915,50 €
Total	39 870,00 €	Total	39 870,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, valident le plan de financement proposé et autorisent le Président à solliciter la subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Sébastien MOREAU**